

Grenoble le 30 juin 2010

## **PPRT de JARRIE**

### **Réunion des POA du 30 juin 2010**

#### **Compte-rendu**

Etaient présents :

M.DUPUY	Préfet de l'Isère
M.STRAPPAZZON	Conseiller général38
M.JANSEM	Directeur des services publics - METRO
Mme POLS	Responsable SENP – METRO
M.GRENIER	Conseiller municipal St Pierre de Mésage
M. NICOLAS-GUIZON	Conseiller municipal Notre Dame de Mésage
M.NIVON	Maire de Champ sur Drac
M.CAILLAT	Adjoint au maire Champ sur Drac
M.GUERRERO	Maire de Jarrie
Mme BRACONNIER	Mairie de Jarrie
Mme CLOTEAU	Maire de Champagnier
M.COIFFARD	Adjoint au maire Vizille
M.GROSJEAN	Conseiller municipal Vizille
M.GILLOT	Directeur CEZUS
M.HENNEGUEZ	Directeur adjoint CEZUS
Mme DEGRENDELE	Directrice ARKEMA
Mme SUC	Responsable relations extérieures ARKEMA
Mme GAYOT	Responsable HSEI ARKEMA
M.SAVINE	SCOT Région Urbaine de Grenoble
Mme FOMBONNE	SCOT Région urbaine de Grenoble
Mme DONA	Présidente ADHICE
M.OSTIAN	Le Hérisson Bavard
M.LOUIS-GAVET	SIDPC38
M.ARATHOON	Directeur DDT38

M.POSTIC

Mme GUYOT

M.FORAY

M.SALENBIER

Chef du SPR – DDT38

Chef de projet CETE Lyon

Chef UT38 DREAL

Adjoint au chef UT38 DREAL

L'objet de cette deuxième réunion des personnes et organismes associés était de définir le contenu et le déroulement des réunions publiques de juillet 2010 à Champ sur Drac, Jarrie et Vizille.

Monsieur le préfet ouvre la réunion, rappelle son objet et passe la parole à M Foray pour présenter le projet d'ordre du jour des réunions publiques (voir pièce jointe).

La totalité de l'ordre du jour s'enchaînera sans interruption, a priori. L'échange avec le public sur le mode questions – réponses est placé à l'issue de cet enchaînement.

Après l'accueil du public par le maire et le préfet le film sur les PPRT réalisé par l'INERIS sera projeté. Ce film a déjà fait l'objet de plusieurs présentations dans le département. Son caractère pédagogique est reconnu.

Mme Suc rappelle l'existence d'un projet de diaporama générique sur les PPRT élaboré récemment par un groupe de travail régional commun au SPIRAL et au CIRIMI. Ce projet qui est d'ores et déjà bien avancé pourrait être adapté aux besoins locaux et présenté à la suite du film. Cette possibilité sera examinée au sein de la DREAL. La démarche d'élaboration du PPRT, en 2 temps, serait commentée à ce stade.

Les sociétés ARKEMA et CEZUS présenteront ensuite leurs activités et les risques qu'elles génèrent. Plusieurs scénarios dimensionnant le PPRT et quelques phénomènes exclus de son élaboration seront présentés.

M Guerrero insiste sur la nécessité de disposer de présentations claires et aisément accessibles pour le public.

La présentation des cartes des aléas et des enjeux et du projet de règlement suivra. En réponse à une interrogation de M Guerrero il est confirmé que l'ordre de présentation sera le suivant : aléas, enjeux et enfin zonage brut qui est la superposition des 2 cartes précédentes.

M Gillot souhaite que la DDT puisse expliciter les mesures techniques envisageables pour le bâti existant, dans la zone des aléas M et M+, à Vizille par exemple.

M Strappazon demande que le rôle de chaque acteur de l'action collective à cinq que constitue l'élaboration du PPRT soit expliquée au public.

La société ARKEMA présentera ensuite son projet industriel, les mesures supplémentaires liées et les conséquences de ceux-ci sur les cartes d'aléas, selon la visibilité dont elle dispose sur l'ensemble. Ces aspects seront alors encore à examiner et valider par l'Administration.

M Guerrero rappelle que la démarche en deux temps devra être soigneusement développée afin que le public puisse appréhender l'ensemble du processus. M Strappazon demande d'éviter l'emploi d'un vocabulaire qui serait trop technique.

Le calendrier des grandes étapes de l'élaboration du PPRT, à la suite des réunions publiques, sera rappelé par le préfet. La mise en place des outils d'information sera également rappelée.

A ce stade de la réunion les modalités d'organisation des réunions publiques et l'information préalable de leur tenue sont indiquées par les mairies. Elles répondent aux attentes.

Mme Dona aurait souhaité que les personnes et organismes associés soient nommément mentionnés dans l'annonce des réunions publiques par les mairies.

La presse sera invitée aux réunions publiques par les soins de la préfecture.

En réponse à une question de M Coiffard il est indiqué que la rédaction des comptes rendus des réunions publiques sera confiée à un prestataire externe et que ceux-ci seront disponibles en conformité avec les modalités de concertation définies par l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT.

M Strappazon estime que les questions du public seront de deux ordres prioritaires : le risque et l'urbanisme. L'activité économique ne se place qu'ensuite.

JP Foray rappelle que l'information acquéreurs – locataires doit se mettre en place dès la prescription du PPRT.

M Nivon note l'évolution notable de la situation au plan de l'urbanisme. La situation était très difficile pour les élus depuis 2006 ; de nombreux projets dont certains liés à l'habitat social et d'autres aux services publics se trouvent dans une situation de blocage en l'attente des travaux sur le PPRT. Les trois thèmes avancés par M Strappazon se placent, selon lui, au même niveau d'interrogation pour le public.

Mme Cloteau rappelle par ailleurs que la municipalité de Champagnier et la communauté de communes du sud grenoblois souhaitent que le dossier de réhabilitation du site POLIMERI puisse également connaître une évolution notable.

M Strappazon indique que le Conseil Général s'apprête à implanter un équipement modulaire temporaire (pour 7 à 8 ans) au collège de Jarrie en remplacement des locaux incendiés il y a plusieurs mois.

Le préfet remercie les participants et lève la séance.